

# À QUELS RISQUES MAJEURS ÊTES-VOUS EXPOSÉS ?

## DEBORDEMENT DE COURS D'EAU ET CRUES TORRENTIELLES

**La commune de Tréminis est traversée par plusieurs cours d'eau :**

**Le Rapidet et l'Ebron** qui pourraient inonder, en cas de crues torrentielles, le Serre et le bas du hameau de l'Eglise,

**Le Sauvey** qui impacterait quelques habitations à Château Méa

**Le Goirand et l'Ebron** qui pourraient inonder les maisons en contrebas du hameau de Château Basl

**Observations :** Orage violent sur le massif du Grand Ferrand , Montée des eaux sur les ruisseaux de la commune. Eau boueuse ou coulée de boue. Bouche d'égout soulevée ou ruissellement important dans les rues concernées

**Que faire :**

**Avant :** Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations.

Couper l'électricité

Prévenir les secours en composant le 18.

Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits

Amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques...)

Faire une réserve d'eau potable

**Pendant :** S'informer de la montée des eaux (mairie...) N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.

Mettre hors d'eau vos biens dans l'ordre suivant :documents importants, objets de valeur, produits polluants, électroménager. En cas de montée des eaux, déplacer les véhicules garés à proximité des berges et évitez tous déplacements



## RISQUE DE SEISME Zone 3 / modéré

**Tout le territoire de la commune est concerné :** Fissures dans les murs, craquements. Vibrations du sol transmises aux bâtiments. Failles dans le sol. Objets tombant au sol. Chute de matériaux divers (tuiles...)

**Que faire :**

**A l'intérieur** Si impossibilité de sortir, se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse, sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.

**A l'extérieur** : S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques...) A défaut, s'abriter sous un porche. En voiture, ne pas s'arrêter près de bâtiments, etc... et ne pas descendre avant la fin des secousses

**Après la première secousse** : Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir fenêtres et portes. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Alerter les secours en composant le 18.

**Si sinistre grande ampleur**, écouter la radio. Faire un premier point sur les éventuelles absences. Renseigner les secours à leur arrivée. Se regrouper et attendre les consignes des secours.



## FEUX DE FORêt

**Ce risque est présent sur l'ensemble des massifs forestiers de la commune** Au titre du code forestier, le débroussaillage est obligatoire pour La commune et les particuliers dont les terrains et infrastructures sont situées à moins de 200 m des bois et forêts

**Phénomènes observés** : Orage violent sur les massifs, Incendie, fumées...

**Que faire :** Alerter la mairie 04.76.34.73.39 ou la mairie 06.08.24.06.73 Alerter l'agent ONF 06.28.63.3.16

Se mettre en sécurité. Prévenir ses voisins



## GLISSEMENT DE TERRAIN classe niveau 1

**Phénomènes observés** : Fissures dans les murs, craquements. Poteaux, barrières penchées. Terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement). Effondrement d'un bâtiment. Déplacement significatif d'éléments fixés au sol.

Les principales zones se situent à l'entrée du village côté Château Bas au dessus de l'Ebron.

**Que faire :** Alerter la mairie 04.76.34.73.39 ou la mairie 06.08.24.06.73 Les secours en composant le 18, le département à Mens Bernard Philip 06 71 99 50 47

Prévenir vos voisins. Evacuer la zone et se rendre sur des points hauts. (Hameau de l'Eglise, Eglise) Ne pas revenir sur ses pas. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé. Faire un premier point sur les éventuelles absences. Renseigner les secours à leur arrivée Se regrouper et attendre les consignes des secours.



### LES BONS REFLEXES

-  Montez dans les étages ou
-  Évacuez votre habitation
-  Coupez le gaz et l'électricité
-  Fermez portes et fenêtres
-  N'utilisez pas votre voiture



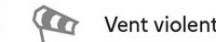
## VIGILANCE METEOROLOGIQUE

### Me préparer, me protéger

**La configuration géographique de la commune** conduit parfois à des phénomènes météorologiques particuliers. La carte de vigilance météorologique établie par Météo France, <http://vigilance.meteofrance.com/> permet d'informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques. Elle attire l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et donne des conseils sur les mesures de protection.

#### Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas

#### Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

#### Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

#### Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.

**Je m'informe et me prépare :** En cas de canicule, grand froid ou pour d'autres risques, la mairie tient à jour un registre des personnes les plus fragiles qui nécessiteraient une aide particulière (personnes âgées, handicapées ou isolées) : pensez à vous signaler ou à signaler une personne de votre entourage. Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportement et assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans danger.

Il est essentiel de prendre les dispositions pour protéger les siens et atténuer les conséquences potentielles des phénomènes. Lors de la crise, adopter les bons réflexes

#### DANS TOUS LES CAS RESPECTEZ LES CONSIGNES SUIVANTES



METTEZ-  
VOUS  
À L'ABRI



ÉCOUTEZ  
LA RADIO  
SUR :  
102,8 MHz  
98,2 MHz



NE  
TÉLÉPHONEZ  
PAS, LIBÉREZ  
LES LIGNES  
POUR LES  
SECOURS



N'ALLEZ  
PAS  
CHERCHER  
VOS  
ENFANTS  
À L'ÉCOLE



S'INFORMER ET ALERTER

En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Sirènes, pour les communes qui en sont équipées
- Messages diffusés par des véhicules sonorisés
- Messages sur les panneaux lumineux des communes
- Radio, site internet, télé, ou tout autre moyen...



NUMÉROS UTILES



SAMU  
ou le 112



POMPIERS  
ou le 112



GENDARMERIE



MÉTÉO FRANCE  
08 99 71 02 38



MAIRIE  
0476347339

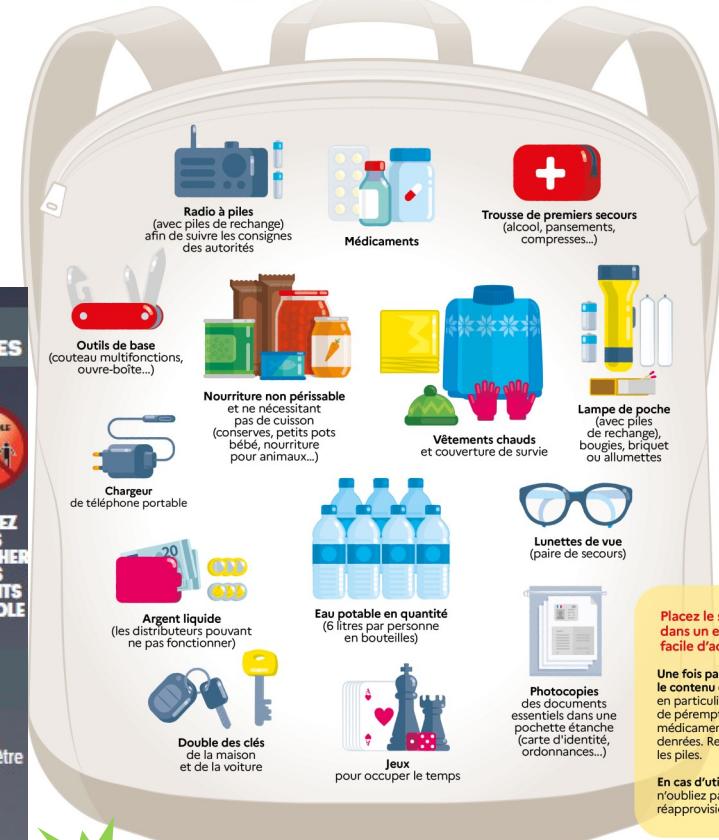
## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

### Juin 2025 Tréminis

#### Votre kit d'urgence



Coupoles d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac  
dans un endroit  
facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez  
le contenu de votre kit,  
en particulier la date de  
péremption des  
médicaments et des  
denrées. Remplacez  
les piles.

En cas d'utilisation,  
n'oubliez pas de le  
réapprovisionner !

#### POUR EN SAVOIR PLUS :

Pour en savoir plus sur les risques majeurs, sur l'organisation communale en cas d'évènement majeur, et pour télécharger la version complète du PCS, Plan Communal de Sauvegarde, rendez-vous sur le site de la commune : <https://treminis.fr/>